



# BOONE AND CROCKETT CLUB®

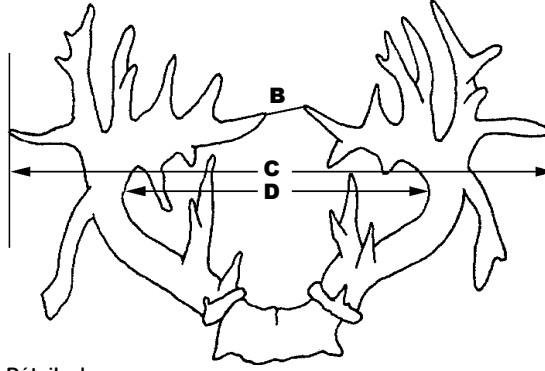
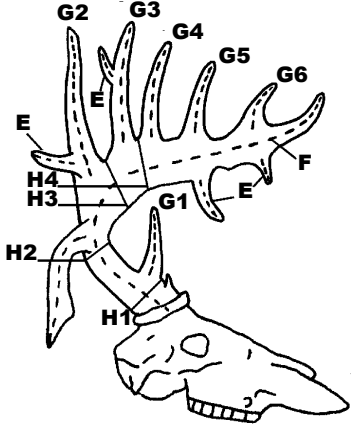
## SYSTÈME DE MESURE OFFICIELLE POUR LES GRANDS GIBIERS TROPHÉES D'AMÉRIQUE DU NORD

	POINTAGE MINIMUM		OFFICIEL
	DIGNE DE MENTION		
Cerf de Virginie	185		195
Coues	105		120

### CERF DE VIRGINIE ET COUES ATYPIQUES (NON-TYPICAL WHITETAIL AND COUES' DEER)

#### TYPE DE CERF (COCHEZ)

- Cerf de Virginie  
 Coues



Pointes anormales	
Merrain droit	Merrain gauche

SOUS-TOTAL	
TOTAL de E	

VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO				COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3	COLONNE 4				
A. Nombre de pointes sur le merrain droit		Nombre de pointes sur le merrain gauche		Crédit pour l'envergure	Merrain droit	Merrain gauche	Différence				
B. Distance entre les extrémités des merrains		C. La plus grande envergure									
D. Envergure intérieure des merrains		CRÉDIT POUR L'ENVERGURE PEUT ÉGALER MAIS NE PEUT DÉPASSER LA LONGUEUR DU PLUS GRAND MERRAIN									
F. Longueur des merrains											
G-1. Longueur de la première pointe											
G-2. Longueur de la deuxième pointe											
G-3. Longueur de la troisième pointe											
G-4. Longueur de la quatrième pointe (si présente)											
G-5. Longueur de la cinquième pointe (si présente)											
G-6. Longueur de la sixième pointe (si présente)											
G-7. Longueur de la septième pointe (si présente)											
H-1. Plus petite circonférence entre la meule et la première pointe											
H-2. Plus petite circonférence entre la première et la deuxième pointe											
H-3. Plus petite circonférence entre la deuxième et la troisième pointe											
H-4. Plus petite circonférence entre la troisième et la quatrième pointe											
<b>TOTAL</b>											
ADDITIONNER	Colonne 1	Endroit exact de l'abattage :									
	Colonne 2	Date de l'abattage :				Chasseur :					
	Colonne 3	Propriétaire du trophée :				Téléphone :					
	Sous-total	Adresse du propriétaire :									
SOUSTRAIRE Colonne 4		Nom du guide :				Adresse courriel du propriétaire :					
Sous-total		Remarque : (Mentionnez toutes anomalies ou caractéristiques uniques)									
Ajoutez le total de E											
<b>POINTAGE FINAL</b>											
							Numéro d'identité MO : <table border="1" style="float: right; margin-left: 20px;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> </tr> </table>				

Je, \_\_\_\_\_, certifie que j'ai mesuré ce trophée le \_\_\_\_\_

NOM EN LETTRES MOULÉES

MM/JJ/AAAA

à \_\_\_\_\_

RUE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

et que toutes les mesures et renseignements sont au meilleur de mes connaissances et de mon savoir, faits en conformité avec les instructions que j'ai reçues.

Témoïn \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

MESUREUR OFFICIEL B&C

## INSTRUCTIONS POUR MESURER UN CERF DE VIRGINIE ET COUES ATYPIQUES (NON-TYPICAL WHITETAIL AND COUES' DEER)

Toutes les mesures doivent être prises avec un ruban à mesurer en acier flexible de 1/4 pouce de largeur au huitième de pouce le plus près (pas d'autres fractions). Notez qu'un câble en acier flexible peut être utilisé pour mesurer les pointes et les merrains seulement. Les mesures officielles du panache ne peuvent être prises que 60 jours après que l'animal est été abattu et que son panache ait séché à l'air.

- A. Nombre de pointes sur chaque merrain :** Pour être reconnue comme étant une pointe, la projection doit être au moins un pouce de long, avec une longueur supérieure à la largeur de sa base. Toutes les pointes sont mesurées de l'extrémité de la pointe à la surface la plus près du merrain comme illustré. L'extrémité du merrain est reconnue comme une pointe mais n'est pas mesurée comme une pointe. **Le total des points ne s'ajoute pas au pointage.**
- B. La distance entre les extrémités des merrains** est mesurée du bout d'un merrain à l'autre. **La distance entre les extrémités des merrains ne s'additionne pas au pointage final.**
- C. La plus grande envergure** est mesurée entre deux perpendiculaires à angle droit avec le centre du crâne à sa partie la plus large qui touche aux merrains ou aux pointes. **La plus grande envergure ne s'additionne pas au pointage final.**
- D. L'envergure intérieure des merrains** est mesurée à angle droit avec le centre du crâne au point le plus large entre les merrains. Écrivez encore cette mesure dans la case « Crédit pour l'envergure » si cette mesure est plus petite ou égale à la longueur du merrain le plus long. Si l'envergure intérieure est plus grande, inscrivez la longueur du merrain le plus long dans cette case.
- E. Longueur de toutes les pointes atypiques :** Les pointes atypiques sont celles qui prennent origine sur une pointe ou sur le côté ou le bas d'un merrain ou qui sont des pointes dont la configuration est anormale. Mesurez ces pointes de la même façon et inscrivez-les dans la case appropriée.
- F. La longueur des merrains** est mesurée à partir du centre du bord extérieur le plus bas de la meule, suivant le côté extérieur du merrain jusqu'à son extrémité. Le point de départ est situé à l'intersection où la ligne centrale du côté extérieur du merrain croise le bas de la meule, l'incluant ainsi et suivant la ligne générale comme illustré.
- G. 1-2-3-4-5-6-7 Longueur des pointes typiques :** Les pointes typiques débutent sur le dessus des merrains. Elles sont mesurées à partir du point le plus près du merrain suivant la courbe extérieure jusqu'à l'extrémité. Allongez le ruban à mesurer sur la courbe extérieure du merrain de façon à ce que la partie supérieure du ruban à mesurer coïncide avec le haut de la surface du merrain de chaque côté de la pointe pour déterminer la ligne de départ pour mesurer une pointe. Rapportez la mesure dans la case appropriée.
- H. 1-2-3-4 Les circonférences** sont mesurées tel qu'illustré pour chaque mesure. Si la pointe G-1 est manquante, prenez les mesures H-1 et H-2 à l'endroit le plus petit sur le merrain entre la meule et G-2. Si G-4 est manquante, prenez la mesure H-4 à mi-chemin entre G-3 et l'extrémité du merrain.

## DÉCLARATION D'INSCRIPTION POUR TOUT TROPHÉE RÉCOLTÉ PAR UN CHASSEUR

Pour être admis comme record par Boone and Crockett Club®, les grands gibiers trophées d'Amérique du Nord ne doivent pas avoir été abattus en utilisant les méthodes et dans les conditions suivantes :

- I. Localiser et regrouper des animaux depuis les airs, puis atterrir aux alentours dans le but de les poursuivre et de tirer;
- II. Pourchasser, coincer ou rassembler en troupeau avec l'aide d'équipement motorisé;
- III. Avec l'aide d'un dispositif de communication électronique qui guide les chasseurs à atteindre les gibiers, de lumière artificielle, de dispositif électronique aidant à intensifier la lumière (jumelles de nuit), télescopes avec télémétrie électronique intégrée, d'équipements donnant des images thermiques, de caméras ou d'appareils électroniques, de minuteriers ou de dispositifs transmettant des images ou du mouvement, ou toute information aidant un chasseur à récolter un gibier avec l'aide d'équipement électronique;
- IV. Confinés en enclos, ou entre barrières artificielles;
- V. Transporter un trophée à un autre endroit dans le but de le rendre éligible;
- VI. Par l'utilisation de pièges ou de médicaments;
- VII. Pendant qu'il nage ou pris dans la neige ou sans défense dans un endroit naturel;
- VIII. Enregistrer sur le permis d'un autre chasseur;
- IX. Avoir abattu un trophée sans respecter les lois et règlements du gouvernement fédéral, ou d'un état, d'une province, d'un territoire ou d'un conseil de bande sur une réserve indienne;

Je certifie que le trophée inscrit et mesuré sur cette charte n'a pas été récolté selon aucune des conditions décrites ci-haut. En signant ce document, je comprends que si les informations que j'ai données sont inexactes ou frauduleuses de quelque façon, le trophée ne sera pas accepté par Boone and Crockett et 1) tous les trophées que j'ai enregistrés précédemment sont sujets à être bannis des éditions futures de **Record of North American Big Game** 2) tous les trophées que je vais enregistrer dans le futur ne seront peut être pas acceptés.

CHASSE LOYALE, tel que défini par Boone and Crockett Club est la manière dont la chasse se fait sportivement, dans le respect des lois et suivant un code d'éthique qui fait en sorte que le chasseur ne peut utiliser des méthodes incorrectes lui donnant un avantage dans le but de récolter un trophée.

Boone and Crockett Club peut exclure toute demande de n'importe quel trophée s'il estime que le trophée n'a pas été récolté de façon sportive ou dans des conditions jugées inappropriées par le club.

Date: \_\_\_\_\_ Signature du chasseur \_\_\_\_\_  
(LA SIGNATURE DOIT ÊTRE FAITE EN PRÉSENCE D'UN MESUREUR OFFICIEL OU UN NOTAIRE)

Date: \_\_\_\_\_ Signature du notaire ou du mesureur officiel \_\_\_\_\_